

Chargé(e) de développement d'une structure sportive associative

Titre à Finalité Professionnelle (TFP)

CPF

NOUVEAUTÉ

CERTIFICATION

VAE

PRÉSENTIEL

APPRENTISSAGE

PROFESSIONNALISATION

Objectif de formation

A l'issue de la formation, le titulaire du TFP "Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative" accompagne les projets de développement de la structure sportive associative. Il gère l'administration et les ressources de la structure, ainsi que les activités sportives et leurs équipements. Il organise également des événements ponctuels.

Programme

Le programme de formation est réparti en 14 modules :

- Sociologie et écosystème d'une structure sportive
- Organisation et fonctionnement d'une association Loi 1901
- Cadre légal et réglementaire applicable à une structure sportive associative
- La démarche RSO dans une structure sportive
- L'analyse structurelle et stratégique d'une organisation sportive
- Gestion comptable et financière d'une structure sportive
- Le développement de partenariats
- Animation d'équipe et gestion RH dans une structure sportive
- Techniques et démarches de communication interne et externe
- Stratégie de communication de la structure sportive
- Organisation des activités sportives
- Règles et consignes de sécurité et d'hygiène des activités sportives
- Organisation d'un événement sportif
- La gestion d'un projet

Infos pratiques

Type de formation

Formation alternance

Public cible

Toute personne ayant un intérêt confirmé pour le sport, les fonctions supports et administratives et souhaitant accompagner la professionnalisation des structures sportives associatives.

Durée

1 Année dont 602 Heures en centre 400 Heures en entreprise 3 Jours à distance

Tarif(s) net de taxe

Alternance : formation rémunérée et coût de la formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise

Adresse

Site de Saint-Malo
66 avenue de Marville,
35400 Saint Malo

<https://www.fac-metiers.fr/>

Les points forts de la formation

- Accompagnement à la recherche d'entreprise et mise en relation.
- Nouvelle formation certifiante visant à doter les apprenants d'une expertise multidisciplinaire cruciale pour la professionnalisation des associations sportives.
- Les futurs apprenants pourront évoluer au sein des multiples structures sportives du territoire, toutes disciplines confondues.

Les conditions d'admission

Prérequis

être titulaire d'une certification en secourisme (PSC), avoir 18 ans révolus, posséder un diplôme de niveau 4 minimum (équivalent Bac) et justifier d'au moins un an d'expérience au sein d'une association sportive.

→ **Niveau d'entrée** : BAC - Niveau 4

↪ **Niveau de sortie** : BAC+2 - Niveau 5

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Mettre en œuvre et évaluer un projet de développement et/ou une action de développement. Comprendre et appliquer le cadre légal et administratif du fonctionnement d'une structure sportive associative. Préparer et suivre un budget prévisionnel. Participer à la gestion et à l'administration des ressources humaines. Contribuer à l'organisation des moyens logistiques nécessaires aux pratiques sportives au sein de la structure. Prendre en compte la responsabilité sociale et réglementaire hygiène et sécurité. Développer une politique RSE/RSO au sein de la structure sportive associative. Organiser, préparer et évaluer un évènement au service du projet de la structure.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

"Le titre à finalité professionnelle est délivré par la Branche du Sport. Les 4 blocs de compétences doivent être validés. Chaque bloc de compétences est évalué par des modalités spécifiques : productions, soutenances orales, entretiens, cas pratiques... Pour en savoir plus sur ces modalités d'évaluation : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38142/>

Modalités pédagogiques

Pédagogie de l'alternance associant des méthodes actives au travers des travaux de groupe, classes inversées, mises en situations pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles, etc.

Perspectives métiers

Le titulaire du titre professionnel «Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative » peut exercer à temps plein ou à temps partiel dans des structures ou groupements de structures, en majorité des associations sportives, des collectivités, ou encore des structures du secteur sportif marchand. Il est amené à occuper des postes de responsable administratif et financier, chargé de développement, chargé de communication, chargé de mission, chargé de projet événementiel, chef de projet partenariats, etc. Dans ce cadre, le détenteur du TFP CDSSA est un acteur clé au sein des organisations sportives.

Les sessions



Saint Malo

- Nous contacter

En savoir plus Certification professionnelle - diplôme

Date et mise à jour des informations : 24/01/2025

Intitulé : Chargé de développement d'une structure sportive associative - ORGANISME
CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT

Code RNCP : 38142 - JO du 18-10-2023

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts

BLANDIN Sarah
sarah.blandin@fac-metiers.fr



MAZE Pauline
pauline.maze@fac-metiers.fr

Faculté des Métiers - CCI Ille-et-Vilaine - Campus Saint-Malo - N° SIRET 13002280900110 - N° d'activité 53351000435
66 avenue de Marville,, - 35400 Saint Malo
Tél. : 0299191520 - cci.formationcontinue@fac-metiers.fr - <https://www.fac-metiers.fr/>

